



# COMMENT MENER UN EXERCICE DE SIMULATION DE TREMBLEMENT DE TERRE

---

Um guia para planejar, realizar e avaliar  
uma simulação de terremoto em sua igreja





# AVANT L'EXERCICE DE SIMULATION

## Pourquoi devons-nous mener des exercices de simulation de tremblement de terre ?

« Les 50 états des États-Unis d'Amérique ainsi que cinq de ses territoires sont exposés à des risques de tremblements de terre. Le risque est plus élevé dans les zones sismiques clairement identifiées, notamment la faille de San Andreas en Californie, la zone de subduction de Cascadia à l'ouest des états de l'Oregon et de Washington et de l'Alaska, la ligne de faille de New Madrid dans le Missouri, l'Arkansas, le Tennessee et le Kentucky, et des zones de la côte est, notamment la zone médio-atlantique, la zone côtière de Caroline du Sud et de Nouvelle-Angleterre. » —Tiré du site Ready.gov sur les tremblements de terre.

Les tremblements de terre se produisent lorsque les plaques tectoniques qui forment la surface de la Terre glissent au-dessus, en dessous et au-delà de l'une ou l'autre. Cela provoque une secousse soudaine et rapide due au glissement et à la rupture des roches sous la surface de la Terre. Chaque année, de 70 à 75 tremblements de terre surviennent dans le monde entier, causant des dommages importants aux infrastructures et aux habitations, et entraînant des pertes de vie.

Les dommages caractéristiques causés par les tremblements de terre comprennent l'effondrement de bâtiments, de ponts et de viaducs autoroutiers, l'interruption des services de gaz, d'électricité et de téléphone, l'endommagement d'habitats et de routes, les glissements de terrain, les avalanches, les crues soudaines, les incendies et les tsunamis dans des endroits proches de l'océan.

Si vous n'êtes pas sûr d'être susceptible de risquer un tremblement de terre dans votre région, veuillez contacter votre bureau local de gestion des urgences, le chapitre américain de la Croix-Rouge, la commission géologique ou le département des ressources naturelles de votre état.

### Voici votre liste de contrôle de planification :

- Révisez votre plan d'urgence écrit.
- Incluez les personnes suivantes dans un processus de discussion et d'approbation pour mener l'exercice : votre pasteur, le conseil de l'église, le comité de sécurité et les enseignants de l'école du Sabbat.
- Créez une équipe de réponses aux crises. Incluez les personnes qui ont une formation policière, militaire et médicale. Affectez les tâches de telle manière à ce que tout le monde sache quelles seront ses tâches en cas d'urgence. Celles-ci peuvent inclure les points suivants :
- ▶ Diriger les membres de la congrégation vers des zones sûres des bâtiments : tout endroit qui soit résistant et robuste. N'oubliez pas de signaler ces zones à l'avance à la congrégation.
- ▶ Aider les personnes à mobilité réduite et les enfants.
- ▶ Rendre les enfants à leurs parents après le tremblement de terre.
- ▶ Aider toute personne qui pourrait être piégée ou trop effrayée pour se mettre elle-même en sûreté.
- ▶ Révision d'après crise pour s'assurer que tout le monde soit sain et sauf.
- ▶ Vérification des installations après le tremblement de terre pour recenser les dommages, pour voir s'il faut couper l'eau, le gaz, l'électricité, pour venir en aide aux blessés, pour réunir les membres des familles, etc.
- Désignez l'un des dirigeants de votre église pour rencontrer la police et réviser sa stratégie pour réagir en cas de tremblement de terre dans votre région. Vous pouvez également lui donner la date que vous choisissez pour mener l'exercice.
- Diffusez les ressources éducatives sur le sujet auprès de votre congrégation avant que l'exercice n'ait lieu, afin de la préparer en lui donnant des renseignements précis sur ce qu'il faudra faire pendant l'exercice. Cela peut inclure l'endroit d'où il faut s'éloigner et l'endroit où il faut aller, ainsi que le protocole de l'Agence fédérale de gestion des situations d'urgence (FEMA) **Drop, Cover and Hold On** (On se baisse, on s'abrite et on tient bon!).
- Désignez des observateurs qui auront pour tâche d'observer l'exercice et de signaler tout problème qu'ils auront pu noter.

## PRÉPARATION DES BÂTIMENTS DE VOTRE EGLISE :

- Fixez les meubles de bibliothèques, les meubles de classement et autres grands meubles de bureau aux murs.
- Fixez les ordinateurs, les équipements audiovisuels, les écrans de télévision et d'ordinateur, les chauffe-eau, les réfrigérateurs, etc. Tout objet pouvant se renverser doit être solidement fixé.
- Stockez tous les produits inflammables, les produits chimiques pour le jardin et les produits de nettoyage de façon à éviter les déversements.
- Consolidez tous les luminaires fixés au plafond. Ce sont souvent ce genre d'articles qui tombent le plus communément et causent des blessures.
- Fixez au sol tous les appareils à gaz.
- Les raccords de tuyauterie de vos installations sont-ils flexibles ? Ceux-ci sont moins

susceptibles de se rompre, empêchant par là même les fuites de gaz et d'eau.

- Vérifiez l'absence de fissures au plafond ou au niveau des fondations de vos bâtiments et réparez les petites fissures pour éviter les ruptures majeures en cas de tremblement de terre.
- Veillez à ce qu'une personne soit assignée pour couper l'électricité et les conduites d'eau et de gaz si des fuites se produisent et qu'elle connaisse l'emplacement des coupures de ces services. Ne coupez les conduites de gaz qu'en cas de fuite. Un professionnel devra alors se charger de remettre le gaz.
- Entreposez des outils indispensables à proximité de chacun des endroits où l'on doit procéder aux coupures.
- Testez une fois par mois les détecteurs de fumée pour vous assurer de leur bon fonctionnement. Si un détecteur a plus de 10 ans, remplacez-le.



## CONDUITE DE L'EXERCICE DE SIMULATION

*Une ou deux semaines avant l'exercice, annoncez à la congrégation votre intention de mener un exercice de simulation de tremblement de terre. Donnez-lui la date de celui-ci, et dites-lui ce que vous attendez d'elle. Ceci est particulièrement important dans le cas d'un premier exercice. Les exercices sans préavis ne doivent être effectués qu'une fois que la congrégation saura que faire lorsque l'alarme retentira.*

### FORMER VOS FIDÈLES

1. Rappelez aux membres de la congrégation que ce qu'ils doivent faire lors d'un tremblement de terre est différent de ce qu'ils doivent faire lors d'un feu.
2. Parmi votre équipe d'intervention en cas de crise, désignez une personne qui viendra au-devant de la congrégation pour annoncer qu'un exercice de simulation de tremblement de terre est dès à présent en cours et avertir de ce qui suit :

*« Nous demandons à tous de prendre part à cet exercice de simulation de tremblement de terre et de suivre les procédures d'urgence. Votre participation et votre coopération nous aideront à nous assurer que notre plan va bien dans le sens de la sécurité et qu'il est réalisable, et que chacun saura quoi faire en cas d'urgence. Veuillez rester calme et faites de la place pour ceux qui sont en fauteuil roulant et pour ceux qui ont besoin d'une aide particulière. »*
3. Demandez aux membres de votre équipe d'intervention en cas d'urgence d'aider les membres de la congrégation à trouver des endroits sûrs et de surveiller et assister ceux qui ont besoin d'aide.
4. Parmi votre équipe d'intervention en cas de crise, désignez une personne qui parcourra tout le bâtiment pour s'assurer que chacun soit dans un endroit sûr.
5. Attendez que tout le monde soit dans un endroit sûr, puis arrêtez votre chronomètre. Le premier exercice durera plus longtemps du fait que cela sera nouveau pour tout le monde. Au fur et à mesure que vous pratiquerez et mènerez plus d'exercices, le temps de réponse diminuera.
6. Permettez à la congrégation de retourner à sa place.

Déclenchez votre chronomètre pour évaluer le temps qu'il aura fallu pour que tout le monde ait trouvé un endroit sûr.



## APRÈS L'EXERCICE DE SIMULATION



- Demandez des retours d'information à la congrégation et à ceux que vous avez aidés au cours de l'exercice.
- Recensez les problèmes et les faiblesses.
- Prenez note de ce qui s'est bien passé et de ce qui n'a pas fonctionné. Votre dossier devra inclure :
  - ▶ *La date et l'heure de l'exercice.*
  - ▶ *Le nom de la personne qui a mené l'exercice.*
  - ▶ *Le temps qu'il aura fallu pour que tout le monde se soit déplacé vers un lieu sûr.*
  - ▶ *Les notes et observations concernant les problèmes de l'exercice et les domaines qu'il faudra améliorer.*

La tenue de dossiers et autres notes vous permettra d'obtenir des renseignements tirés d'événements passés.

- Après avoir révisé toutes les notes, revoyez votre plan d'urgence si besoin est. N'oubliez pas de fixer la date de votre prochain exercice !

Lorsque vous commencez à faire des exercices, il est préférable de programmer trois à quatre exercices supplémentaires lors de la première année. Une fois que la congrégation aura suivi correctement la procédure, des exercices annuels suffiront. Faites varier le moment des exercices. Programmez-les avant, pendant, et après l'école du sabbat, l'annonce des activités à venir et le service du culte. Vous pourrez prévoir un exercice lors d'un service du soir, en milieu de semaine. Les situations d'urgence peuvent survenir à tout moment, alors soyez prêts.

### ARM VOUS COUVRE

#### Ressources de planification des urgences pour les églises

À Adventist Risk Management, Inc., notre ministère consiste à protéger votre ministère. Utilisez les ressources en ligne sur **AdventistRisk.org** et les ressources ci-dessous pour protéger vos installations et les personnes dont vous avez la charge.

#### DÉCLAREZ IMMÉDIATEMENT VOTRE SINISTRE

24/7 HOTLINE 1.888.951.4276 PRESS 2 • CLAIMS@ADVENTISTRISK.ORG

#### TENEZ-VOUS INFORMÉ

ADVENTISTRISK.ORG/SOLUTIONS



Adventist Risk Management®, Inc. © 2020

CE MATERIEL CONTIENT DES INFORMATIONS FACTUELLES GÉNÉRALES ET NE DOIT EN AUCUN CAS ÊTRE PRIS POUR UN CONSEIL JURIDIQUE SPÉCIFIQUE CONCERNANT UNE QUESTION OU UN SUJET PARTICULIER. SI VOUS SOUHAITEZ CONNAÎTRE LA FAÇON DONT UNE JURIDICTION LOCALE TRAITE LES CIRCONSTANCES PARTICULIÈRES AUXQUELLES VOUS POUVEZ ÊTRE CONFRONTÉ, Veuillez CONSULTER VOTRE AVOCAT OU VOTRE GESTIONNAIRE DE RISQUE LOCAL.